

Frédéric CRÉHALET est agrégé d'histoire et enseigne l'histoire-géographie dans un lycée de la région parisienne.

Frédéric CRÉHALET

L'émergence de la papauté

La question ne réside pas tant dans le principe d'un primat romain que dans les manières différentes d'envisager son exercice.

Au XI^e siècle semble se consommer la rupture entre Orient et Occident. Il y aurait d'un côté les Églises orientales, définitivement rétives à toute subordination envers l'évêque de Rome, et de l'autre l'Église latine, rassemblée sous l'autorité d'un pape affirmant toujours plus sa primauté. A cet égard, 1054 résonne comme une rupture définitive dans l'esprit de beaucoup. Pourtant rien ne rendait cette situation inéluctable. D'une part, la prétention romaine à la primauté a une histoire qu'il faut dégager de toute tentation d'anachronisme. L'article précédent pose des jalons pour comprendre cette histoire. D'autre part, rappelons-nous que la question ne réside pas tant dans le principe d'un primat romain, généralement admis, que dans les manières différentes de le comprendre et d'envisager son exercice.

Au V^e siècle, la primauté est clairement définie par la papauté. A travers bien des fluctuations et des périodes de faiblesse, cette conscience de la puissance papale s'infléchit, face à la monarchie impériale restaurée en Occident par Charlemagne, en une conception monarchique de la papauté qui est surtout élucidée à partir de la réforme grégorienne. Ainsi, c'est au cours de la deuxième moitié du premier millénaire que se produit une évolution majeure dans la conception qu'a Rome de sa primauté. Dès lors, il s'agit de se demander comment elle est reçue par les Églises d'Orient et d'Occident et surtout comment les événements expliquent son rejet par l'Orient et son acceptation par l'Occident.

Pour y voir plus clair, il nous faut bien distinguer ce qui s'est passé en Orient et en Occident. En effet, c'est au moment où les papes commencent à se dire *Petrus ipse*, Pierre lui-même, que l'Occident est bouleversé par ce qu'on a appelé les invasions germaniques. Celles-ci transforment profondément la civilisation de l'Occident latin, en rupture croissante avec l'Orient. Désormais les deux parts de l'Empire romain ont des destinées divergentes, et c'est bien de celle de l'Occident que dépend son patriarche, l'évêque de Rome.

Rome dans la communion des Églises au V^e siècle

Pierre et Paul, fondations de l'Église de Rome

Au V^e siècle, comme aux siècles précédents, aucune idée ne serait plus étrangère aux esprits que celle d'un évêque au dessus des évêques. La primauté juridictionnelle de l'évêque de Rome était tout simplement inconcevable. Ainsi Augustin d'Hippone pouvait reconnaître à l'évêque de Rome une autorité (*auctoritas*) en matière de foi mais non un pouvoir (*potestas*) sur l'Église d'Afrique. Pourtant Rome était à part dans l'Église, et son importance n'était niée par personne.

Au V^e siècle, aucune idée ne serait plus étrangère aux esprits que celle d'un évêque au-dessus des évêques.

Ainsi, le même Augustin témoigne dans *la Cité de Dieu* du prestige encore puissant de la Ville – sa prise par Alaric en 410 est un véritable choc qui bouleverse l'Occident. Aux yeux de tous, Rome est l'antique capitale de l'Empire et le théâtre des martyres des apôtres Pierre et Paul. C'est là son véritable titre de gloire pour le concile d'Antioche en 341 : « l'Église de Rome est glorieuse aux yeux de tous, puisqu'elle est le lieu de la commémoration des apôtres, et qu'elle a été depuis les commencements la capitale de la piété, même si ceux qui lui ont transmis la foi sont venus à elle depuis l'Orient ».

En Occident, Rome est l'unique Église de rang apostolique¹. De ce fait, elle est très tôt pour les Églises d'Occident la *sedes apostolica* par excellence. De là aussi son titre de patriarcat d'Occident qui n'est officialisé qu'au VI^e siècle, par la législation de Justinien. Ce patriarcat s'étend à l'Illyrie et à la Grèce

1. C'est-à-dire fondation des apôtres, lieu de leur activité ou de leur inhumation.

2. L'organisation de l'Église en provinces ecclésiastiques assemblées autour d'un évêque métropolitain se met en place entre 300 et 450. La manifestation de cette nouvelle structure est le concile provincial, compétent en matière de justice ecclésiastique sur les évêques, et aussi en matière de foi.

3. K. SCHATZ, *La primauté du pape*, Cerf, Paris, 1992, p. 27-30. Voir Irénée, *Contre les hérésies*, III, 3,1-2, Cerf, Paris, 2001 ; Tertullien, *De la prescription contre les hérétiques*, 36, 1-4, Sources chrétiennes 46, Cerf, Paris, 1957.

4. Code théodosien (380), 16, 1, 2, in *Les lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II*, 312-438, SC 497, Cerf, Paris, 2005.

(jusqu'en 733), mais l'influence romaine y décroît à mesure que l'on s'éloigne de Rome, selon trois cercles concentriques : le pape (titre réservé à l'évêque de Rome à partir du V^e siècle) gouverne les Églises d'Italie suburbicaine (centre et sud de l'Italie) comme leur métropole² ; il entretient des relations de quasi-égalité avec d'illustres Églises d'Italie du Nord comme Milan, et, dans une moindre mesure, avec celles de Gaule ou de Grèce, où il intervient à l'occasion par l'entremise d'un évêque délégué (celui de Thessalonique ou d'Arles) ; avec les Églises d'Espagne et d'Afrique, plus conscientes de leur autonomie, plus responsables de leur gestion, le lien est plus lâche.

Pierre, garantie contre l'hérésie

Outre le prestige, la fondation apostolique et la succession des évêques garantissent à l'Église de Rome la conservation de la tradition qui vient des apôtres, l'authenticité de l'interprétation des Écritures : à ce titre, pour Irénée puis Tertullien, Rome fait autorité dans l'Église face aux gnostiques³. Par ailleurs, depuis le III^e siècle, nombre de conflits au sein des Églises d'Occident cherchaient une issue dans le recours à Rome, chaque partie désirent manifester sa communion avec l'Église fondée par les saints apôtres. Enfin, au début du V^e siècle, l'ascendant de Rome en matière de foi est renforcé par sa position – prudente – lors des crises ariennes qui ont secoué l'Orient au cours du siècle achevé.

Les papes (mis à part le fléchissement de Libère en 358) ont soutenu Athanase et défendu l'orthodoxie. Face à un Orient déchiré par des débats théologiques qui lui restaient souvent obscurs, le siège romain put affirmer, dans un premier temps, la supériorité d'un concile œcuménique sur un concile régional, puis en 342, avec le concile de Sardique (dont s'étaient détachés les évêques orientaux adversaires d'Athanase), la possibilité d'un recours à Rome. Finalement, par le dit de Thessalonique de 380, Théodose fait de Rome et d'Alexandrie des références en matière de foi, « foi que le saint apôtre Pierre a transmise aux Romains, qui est prêchée jusqu'au jour présent, comme il l'avait prêchée lui-même »⁴.

Pierre vivant en ses successeurs

Autour du V^e siècle, la considération dont jouit Rome dans l'Église tient enfin à la personnalité de certains de ses évêques. Pendant plus de deux siècles, de Damase (366-384) à Grégoire le Grand (590-604), se succèdent sur le siège de Rome des évêques conscients de leur autorité. Non seulement ils sont les successeurs de Pierre, mais, comme l'affirme Léon le Grand (440-461), Pierre vit et agit en eux et, par eux, dans l'Église. A ce titre, Rome est la tête de toutes les Églises, et son évêque veut assumer un rôle de direction de l'Église, qui se manifeste notamment par l'activité législative : c'est en 385 que le pape Sirice rédige la première décrétale papale envoyée à l'évêque espagnol Himère de Tarragone, sur le ton du commandement.

Les papes se gardent bien d'imposer aux Églises orientales une évolution qu'elles ne reconnaissent pas.

Ainsi, dans les Églises d'Occident dont Rome, seul siège de rang apostolique, est réputée fondatrice, les écrits de l'évêque de Rome deviennent source du droit. En revanche, cette évolution n'est pas reconnue par les Églises orientales, et les papes se gardent bien de la leur imposer : ils se contentent de s'affirmer comme les gardiens du droit, fixé par les canons des conciles. Ainsi le *Tome à Flavien* de Léon est lu et approuvé au concile de Chalcédoine, mais sans avoir de caractère normatif, ce qui est le cas des décisions du concile.

Évolution de la réception de l'autorité de Rome en Orient

Constantinople, la nouvelle Rome

Fondée par Constantin en 330 comme nouvelle capitale de l'Empire, Constantinople hérite des attributs de « l'ancienne Rome » : elle devient source de droit, de l'autorité, de l'universalité dans l'Empire⁵. Elle peut aussi prétendre à une « primauté d'honneur » sur le plan ecclésial : elle est vierge de tout passé païen et revendique même, comme héritière d'Éphèse, un rang apostolique la rattachant à l'apôtre bien-aimé Jean⁶. Au concile de Chalcédoine en 451, le 28^e canon donne à la capitale politique d'Orient les mêmes prérogatives qu'à Rome dans les affaires

5. On considère alors qu'Empire et universalité coïncident.

6. Ce n'est qu'à partir du X^e siècle que Constantinople fait d'André, frère de Pierre, son fondateur.

ecclésiastiques, bien qu'en restant « la seconde après Rome », précision qui ne suffit pas à satisfaire les légats romains, ni le pape Léon, qui ne reconnut jamais ce canon, pas plus que ces successeurs.

Cette primauté de la nouvelle Rome ne cesse elle-même de vouloir étendre ses droits : en 587, Jean, patriarche de Constantinople, entend juger la cause du patriarche d'Antioche, et prendre le titre de patriarche universel, contre l'avis du pape romain. Un siècle et demi plus tard, en 733, l'empereur renforce encore la position de Constantinople au détriment d'une Rome dépourvue de soutien politique, en détachant du patriarcat d'Occident, provisoirement, l'Italie et la Sicile devenues byzantines, et définitivement, les provinces d'Illyrie et de Grèce.

Il faut cependant se garder d'interpréter le rôle de Constantinople en Orient sur le modèle de Rome en Occident. Ici, l'Église est un tout et l'Église particulière volontiers vue comme partie de ce tout. Là, l'Église est d'abord la communauté locale rassemblée autour de son évêque, unie aux autres Églises par la communion que manifeste le concile œcuménique (d'Empire) qui se réunit sous l'autorité de l'empereur. Ce dernier a

Un concile ne trouve sa légitimité et sa pleine autorité que dans la communion avec le siège de Pierre.

charge de réunir, présider le concile et de promulguer les décisions dogmatiques et disciplinaires des pères conciliaires. Notons que les papes admettent ce principe d'organisation des conciles jusqu'au VIII^e siècle, tout en insistant sur le fait qu'un concile ne

trouve sa légitimité et sa pleine autorité que dans la communion avec le siège de Pierre.

Or, au sein d'un Orient marqué par l'autonomie de ses évêques, Rome continue souvent à faire figure de soutien ou de refuge. Quand Constantinople elle-même est déchirée par les conflits de pouvoir, c'est à Rome que l'on vient chercher un défenseur et avec laquelle on revendique être en communion.

L'Orient et Rome entre reconnaissance et rejet

A de nombreuses reprises, l'autorité et le prestige de l'évêque de Rome sont pris à partie entre le V^e et le IX^e siècle. D'une part, Rome apparaît comme garant de l'orthodoxie, même en

Orient, quand il s'agit de défendre le concile de Chalcédoine des politiques d'apaisement impériales à l'égard des provinces monophysites qui menacent de se séparer de l'Empire. Ainsi le schisme d'Acace de Constantinople, soutien de l'empereur, s'achève au bout de trente-cinq ans, en 519, au profit de la position tenue par Rome : dans le *Formulaire* qui porte son nom, le pape Hormisdas (514-523) fait reconnaître par l'empereur, le patriarche de Constantinople et plus de deux cents évêques orientaux, que seule la communion avec Rome garantit la vraie foi.

Les tentatives de l'empereur de se concilier les monophysites sont encore à l'origine de l'affaire des Trois Chapitres (553) et de l'affaire d'Honorius (634). A un siècle d'écart, l'empereur et le patriarche de Constantinople s'assurent le soutien des papes Vigile (537-555) puis Honorius (625-638) au risque, pour le premier, de provoquer des schismes en Occident devant ce qui est vu comme une trahison de Chalcédoine, et, pour le second, de se voir condamner à titre posthume comme hérétique par le concile de Constantinople III (680-681).

L'évêque de Rome n'est pas Pierre et la primauté de celui-ci ne vaut pas pour celui-là.

Par ailleurs, l'autorité de Rome – voire sa primauté – est reconnue par des évêques orientaux dans la mesure où elle soutient leur position : ainsi Maxime le Confesseur loue Rome, critère de la vraie foi et de la vraie communion quand Martin I^{er} (649-653) condamne le monothélisme ; ainsi Jean Damascène (mort en 743) célèbre l'apôtre Pierre, parce que Rome défend les images. Mais dans un cas comme dans l'autre, l'évêque de Rome n'est pas Pierre et la primauté de celui-ci ne vaut pas pour celui-là. L'Orient ne reçoit pas la position de Rome, que l'on peut résumer avec le Père Congar par la formule « *papa Petrus ipse* ».

L'affaire de Photius le révèle encore. Lors d'un synode réuni en 867, le patriarche de Constantinople dépose le pape Nicolas I^{er} qui soutient son adversaire Ignace et intervient en Bulgarie, ce que Photius considère comme une intrusion dans son domaine. Deux conceptions de la primauté de Rome s'affrontent. Pour Nicolas I^{er}, elle est d'institution divine, transmise sans rupture de Pierre aux évêques : par sa fonction, le pape est Pierre. Pour le patriarche de Constantinople, cette continuité n'existe pas, sinon

dans la mesure où l'évêque de Rome confesse la foi de Pierre. La présence de Pierre en l'évêque de Rome n'est qu'occasionnelle, d'ordre charismatique. Ainsi, pour les Églises orientales, Rome ne peut s'affirmer source du droit et ne peut compromettre leur autonomie canonique au nom de sa primauté et de la présence de l'apôtre en son successeur.

Évolution de la réception de l'autorité de Rome en Occident

Morcellement de l'Occident

En Occident aussi, la fondation de Constantinople eut des conséquences durables sur l'organisation ecclésiale. L'empereur absent, Rome bénéficie d'une certaine liberté à son égard. Rome n'est plus qu'une capitale impériale parmi d'autres, concurrencée en Occident par des villes comme Milan ou Trêves. De plus, le pouvoir des empereurs d'Occident est affaibli jusqu'à être abattu par Odoacre en 476. Pourtant, cette situation ne profite guère à un renforcement effectif du pouvoir du pape. Depuis le début du V^e siècle, l'ensemble de l'Occident est démembré en royaumes barbares, souvent aux mains de princes ariens. Dès lors les communications de tous ordres (économiques, marchandes...) sont réduites ; le lien entre Rome et les Églises d'Occident se distend.

Les provinces ecclésiastiques demeurent le principal lieu d'exercice de la communion ecclésiale, autour de l'évêque métropolitain.

Ce sont les provinces ecclésiastiques, héritage des circonscriptions impériales, qui demeurent jusqu'au XI^e siècle le principal lieu d'exercice de la communion ecclésiale, autour de l'évêque métropolitain. Sous sa direction, les Églises règlent elles-mêmes leur vie ordinaire, par conciles régionaux, ou quand le pouvoir princier est suffisamment étendu, par conciles nationaux. A cet égard, l'Église wisigothique en Espagne est l'exemple le plus patent : à partir du VI^e siècle, c'est le roi wisigoth qui la dirige, réunissant des conciles généraux à Tolède. Ceux-ci décident en matière disciplinaire mais aussi définissent des points de dogme sans en référer au pape, reçoivent ou non les conciles œcuméniques. Dans une moindre mesure, la Gaule réunie par Clovis connaît une évolution comparable. Quant à l'Église d'Ir-

lande, animée par les monastères, elle est véritablement isolée de Rome, tout en jouant un rôle de conservatoire de la culture latine.

Le morcellement de l'Occident provoqué par les invasions germaniques explique que les papes ne peuvent exercer cette sollicitude universelle qu'ils affirment avec force et constance depuis la première moitié du V^e siècle. Quand Rome prête une oreille jugée trop attentive aux clercs qui viennent faire appel de décisions de leur évêque ou métropolitain, quand le pape suscite la critique lorsqu'il paraît renoncer à Chalcédoine (avec le pape Vigile), son autorité est discréditée autant que sa puissance est affaiblie. Pourtant, la situation se renverse en quelques siècles au bénéfice de la papauté sans que celle-ci soit maîtresse de cette évolution.

La situation se renverse au bénéfice de la papauté, sans qu'elle en soit maîtresse.

Les « envoyés de saint Pierre »

Ainsi l'isolement relatif de Rome n'empêche pas le pape Grégoire le Grand (590-604) d'envoyer en Angleterre des moines menés par Augustin. Ce sont les seuls missionnaires envoyés par Rome au premier millénaire, avérés par l'histoire. Cet événement mineur eut des conséquences importantes. En effet, l'Église anglo-saxonne conserve un lien durable avec la papauté, et une vénération particulière pour Pierre. Ainsi, moins d'un siècle plus tard, Willibrord quitte l'Angleterre pour évangéliser les Frisons et vient à Rome être consacré évêque en 695. Son compagnon, Winfried, vient lui aussi régulièrement à Rome en pèlerinage sur la tombe de l'Apôtre ; « envoyé de saint Pierre » en Frise, il est lui aussi consacré évêque par le pape en 722, recevant alors le prénom de Boniface. Ces missionnaires transmettent aux Églises de Frise et d'Allemagne qu'ils fondent leur attachement à Pierre.

Le pape, les évêques et l'empereur

Avec les missionnaires anglo-saxons, la pratique de l'Église de Rome se généralise comme norme en matière de foi et aussi de droit, de morale ou de liturgie, au détriment des traditions lo-

7. En donnant Rome comme référence de la vie ecclésiastique en Occident, l'Église d'Angleterre joue ainsi un grand rôle dans l'apparition de la chrétienté, comme unité religieuse dépassant le morcellement des principautés. C'est aussi de l'Église d'Angleterre, par Bède le Vénérable, que vient la généralisation de l'ère chrétienne, référent commun aux principautés qui forment la chrétienté.

8. L'idée de restitution vient de la *Donation de Constantin*, faux forgé par la chancellerie du Latran après l'expédition de Pépin. C'est surtout à partir du XI^e siècle que ce texte a servi l'idéologie de la souveraineté pontificale face à l'empereur.

9. Lors du couronnement, le pape reprend le rite byzantin du couronnement de l'empereur. Mais au lieu de commencer la liturgie par l'acclamation du prince par le peuple, comme à Byzance, il la débute par le couronnement, agissant en chef de l'Église romaine. Suit l'adoration de l'empereur, rite auquel le pape Léon III se prête, mais que refuseront tous ses successeurs.

10. Cluny n'est que l'exemple par excellence des nombreux monastères exemptés par les papes aux X^e-XI^e siècles, souvent contre l'avis de l'évêque du lieu.

cales⁷. A cet égard, l'unification de l'Occident par Charlemagne joue un rôle déterminant, sans que Rome l'ait prévu ni organisé.

Notons d'abord que l'unification de l'Occident a commencé par bénéficier à l'évêque de Rome, puisque c'est à lui que le père de Charlemagne, Pépin, a restitué le patrimoine de Saint Pierre⁸. Le lien établi entre la dynastie et le pape est fort : Léon III lui-même couronne Charlemagne à Rome en 800⁹. Pourtant, si le nouvel empereur d'Occident impose Rome comme référence pour la foi et la discipline, il se réserve le gouvernement de l'Église, dans une politique nettement anti-papale.

En effet, Charlemagne se considère comme le véritable vicaire du Christ, à l'instar du *Basileus* de Byzance. Chef de l'Église franque, il nomme les évêques et réunit les conciles. Les évêques entrent ainsi dans un rapport de sujétion, de type féodal, avec le pouvoir politique. Cette évolution se fait au détriment des évêques, étroitement soumis à leur métropolitain, et du pape, puisque le droit d'appel à Rome est contesté aux évêques.

Or, sous le règne de Charles le Chauve, le pape Nicolas I^{er} (858-867) et ses successeurs veulent faire admettre leur conception de la primauté romaine en Occident, au moment même où ils tentent de se faire entendre en Orient contre Photius. Ainsi Nicolas I^{er} accepte l'appel d'évêques suffragants d'Hincmar, archevêque de Reims, qui appuient leurs revendications sur un recueil forgé de toutes pièces, les *Fausse Décrétales*. Ce recueil vise d'abord à renforcer le pouvoir des évêques par rapport aux métropolitains, par transfert à la papauté des pouvoirs retirés à ces derniers. De plus, le recueil a pour objectif de protéger l'autorité sacerdotale de la puissance laïque : celle-ci est évincée au profit de l'autorité romaine. Avec les *Fausse Décrétales*, Rome dispose désormais d'un outil pour faire valoir sa primauté. Mais il faut attendre le XI^e siècle pour qu'elle en use, notamment contre les empereurs, en faveur d'une monarchie pontificale.

Les moines noirs, soutiens de la papauté

Avec l'affaiblissement des Carolingiens, l'Église tente de s'émanciper du pouvoir des princes : en 931, l'abbaye de Cluny (fondée en 909 par le duc d'Aquitaine) est placée sous la protection des Apôtres Pierre et Paul, à un moment où Rome est trop faible pour que cela porte à conséquence¹⁰. En moins de deux siècles, l'abbaye réformatrice étend en Occident un réseau de

monastères et de prieurés qui dépendent de l'abbé de Cluny, soumis directement au pape. Cluny œuvre ainsi en faveur de l'unité de l'Église occidentale et du rayonnement de l'idée romaine : il ne pouvait y avoir de meilleure pierre d'attente à l'affirmation de la papauté comme autorité supranationale.

Les liens entre Orient et Occident, qui n'ont cessé de se relâcher au cours de la deuxième moitié du premier millénaire, sont quasiment coupés lors du *saeculum obscurum* du X^e siècle, qui voit la papauté sombrer dans les querelles romaines. Certes, 1054 peut être considéré comme une rupture entre Rome et Constantinople. C'est aussi le signe d'une reprise de contact. En effet, après 1054, il faut encore presque cinq siècles pour que la coupure entre Orient et Occident soit définitive.

La rupture majeure entre Orient et Occident est due à des évolutions séparées de la vie ecclésiale, du rôle des évêques et de la conception de la collégialité. En Occident, les papes veulent réformer l'Église, en la libérant des puissants laïcs, en redonnant leur rôle aux évêques. De la sorte, ils mettent fin à une pratique de collégialité qui avait été détournée au profit des princes et accentuent le centralisme papal. En 1075, Grégoire VII publie les *Dictatus papae* pour affirmer la primauté romaine et surtout la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel représenté par l'empereur : l'Église en Occident s'unifie sous la monarchie du pape et la direction des clercs. Cette unification volontariste de l'Occident prépare les évolutions du second millénaire et suscite la division d'avec l'Orient, fidèle à des pratiques élaborées dans la seconde moitié du premier millénaire.

La puissance laïque est évincée au profit de l'autorité sacerdotale romaine.

Frédéric CRÉHALET